

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE STRASBOURG**

- Pôle Action Économique -

11, Avenue de la Liberté - BP 71004 - 67070 STRASBOURG Cedex

<http://douane.gouv.fr/>

COMMUNICATION DU SERVICE DES DOUANES :

**Une nouvelle procédure pour les achats en détaxe à compter du
1^{er} janvier 2014 : le télé-service douanier « PABLO ».**

Les voyageurs ne résidant pas dans l'Union européenne peuvent, sous certaines conditions, déduire la TVA du prix des achats qu'ils effectuent en France.

La détaxe est liée au visa du bordereau de vente à l'exportation (BVE), au bureau de douane de sortie de l'Union européenne.

À compter du 1^{er} janvier 2014, la procédure de détaxe se simplifie : les bordereaux papier sont supprimés et remplacés par des bordereaux dématérialisés, édités par les commerçants via l'application PABLO.

En frontière, le cachet douanier est ainsi remplacé par la lecture optique du bordereau sur une borne PABLO.

L'aéroport de Strasbourg est doté d'une borne PABLO située en zone internationale.

Cette procédure facilite les formalités pour les voyageurs étrangers en France :

- visa de la douane par simple lecture optique auprès de la borne PABLO, ce qui représente un important gain de temps en aéroport ;
- délai de remboursement de la TVA optimisé, le commerçant étant immédiatement informé de l'apurement électronique du bordereau émis.



Vous trouverez sur le site Internet de la Douane française (<http://douane.gouv.fr>) toutes les informations relatives aux conditions de vente en détaxe.

Pour toute information sur le dispositif de vente en détaxe et sur le télé-service PABLO, la Direction régionale des douanes et droits indirects de Strasbourg vous accompagne. Vous pouvez vous adresser à :

Jean REIBEL

Pôle d'action économique

11, av. de la Liberté- 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél. 09.702.777.35/33 - Fax. 03.88.25.66.11

Mél : pae-strasbourg@douane.finances.gouv.fr